



PREFET DES YVELINES

## **Dossier de presse**

# **LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES**

présenté  
lors de la Commission Départementale  
de Coopération Intercommunale

**Jeudi 28 avril 2011**

# **SOMMAIRE**

**1. LA PRESENTATION DE LA LOI DU 16 DECEMBRE 2010 SUR LA REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES**

**2. LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES**

## **ANNEXE**

**L'ARRETE DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**



PREFET DES YVELINES

Présentation générale

### **La loi du 16 décembre sur la réforme des collectivités locales prévoit 4 orientations fortes**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, élaboré dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, prévoit notamment :

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre,
- la suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- l'accroissement de la solidarité financière
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Actuellement dans les Yvelines :

- 60 % de la population vit dans une commune membre d'un EPCI à fiscalité propre, contre 69% en Ile de France et 95% en France
- 56 % des communes sont regroupées dans ce département contre 75 % en Ile de France et 89% en France.

### **Les Yvelines doivent donc mettre en œuvre, pour respecter la loi, une démarche claire de renforcement de la coopération intercommunale**

En effet 115 communes réparties de manière inégale sur le territoire n'appartiennent encore à aucun établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

208 syndicats intercommunaux complètent le paysage institutionnel du département, certaines communes appartenant simultanément à près de dix syndicats.

### **Un processus mené dans la concertation**

Dès lors, un important travail de dialogue et de concertation a été engagé par le Préfet et les membres du corps préfectoral avec les élus locaux, l'Union des Maires des Yvelines, l'ensemble des parlementaires du département, ainsi qu'avec le Président du Conseil Général pour préparer l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

De multiples contacts ont notamment été pris avec de nombreux maires du département et les présidents d'intercommunalités qui ont fait part de leurs réflexions.

Conformément à la loi, ce travail conjoint et approfondi avec les élus a conduit à un projet comportant une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités recouvrant des périmètres adaptés et tenant compte des bassins de vie et de la solidarité financière entre communes.

**Ainsi, partant de 11 communautés de communes et de 4 communautés d'agglomération existantes dans le département, le schéma prévoit la création de 7 nouveaux EPCI à fiscalité propre, la suppression et la fusion de 2 communautés de communes.**

**Le département devrait ainsi compter 20 structures intercommunales à fiscalité propre, soit 5 supplémentaires.**

L'approche pragmatique de cette démarche a également permis, lorsque cela s'est avéré nécessaire selon le contexte local, de retenir pour certains territoires, une situation qui pourra apparaître comme transitoire : cela afin de ne pas provoquer de blocage inutile et de rendre possible ultérieurement une éventuelle deuxième étape.

**Il faut bien entendu souligner que la démarche de dialogue et de concertation continuera après cette réunion de la Commission Départementale de Coopération intercommunale.**

### **Une procédure transparente**

En effet, les communes et intercommunalités disposeront d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de schéma. Puis la commission elle-même, dans un délai maximum de quatre mois, se prononcera à son tour sur le projet. Elle aura, si elle le souhaite, la possibilité de proposer des alternatives susceptibles d'être retenues par un vote à la majorité des deux tiers de ses membres.

**Le département des Yvelines connaîtra grâce à ce travail conjoint entre l'Etat et les élus locaux une amélioration sensible de ses périmètres d'intercommunalité, tout en laissant ouvertes les possibilités d'éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires.**

La mise en commun de moyens plus importants, le renforcement du dialogue entre les collectivités locales, permettront d'élaborer des propositions concrètes pour l'avenir afin de répondre toujours mieux aux aspirations et aux besoins des populations.

# 2 CARTES

(actuelle et future)

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERTATION  
INTERCOMMUNAL**

(populations par ordre décroissant)

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : 19 communes et 273 748 habitants

Communauté de communes Seine et Forêts : 13 communes et 201 943 habitants

Communauté de communes Boucle de la Seine : 7 communes et 171 727 habitants

Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines : 7 communes et 148 080 habitants

Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines : 35 communes et 112 110 habitants

Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine : 12 communes et 91 494 habitants

Communauté de communes Plaine et Forêt d'Yvelines avec la Communauté de communes des Etangs : 29 communes et 73 487 habitants

Communauté d'agglomération Vexin Centre Seine Aval : 15 communes et 63 926 habitants

Communauté de communes Plaisir, les Clayes-sous-Bois, Villepreux : 3 communes et 58 668 habitants

Communauté de communes Cœur d'Yvelines - Montfort : 31 communes et 50 803 habitants

Communauté de communes Mesnil le Roi Maisons Laffite : 2 communes et 29 566 habitants

Communauté de communes du Pays Houdanais : 37 communes et 28 087 habitants

Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse : 9 communes et 24 667 habitants

Communauté de communes du Val de Gally : 11 communes et 24 440 habitants

Communauté de communes Coignières, Maurepas : 2 communes et 23 596 habitants

Communauté de communes Limay, Guitrancourt, Issou : 3 communes et 21 361 habitants

Communauté de communes Seine-Mauldre : 5 communes et 18 998 habitants

Communauté de communes des Portes de l'Ile de France : 9 communes et 15 112 habitants

Communauté de communes Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines : 8 communes et 8512 habitants

Communauté de communes du Plateau de Lommoye : 10 communes et 6483 habitants

# ANNEXE



PREFET DES YVELINES

ARRETE N° 81/ 2011/ DRCL

15 avril 2011

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

LE PRÉFET DES YVELINES  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)  
Formation plénière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-42 à L. 5211-45, L.5721-6-3 et R 5211-19 à R.5211-40 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment les articles 53 à 57 ;

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) ;

Vu l'arrêté n° 042/DRCL/2011 du 10 février 2011 constatant le nombre total de sièges de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale des Yvelines en formation plénière et restreinte, ainsi que leur répartition entre les différentes catégories de collectivités territoriales et d'établissements publics ;

Vu l'arrêté n° DRE/11/038 modifié du 11 février 2011 relatif aux modalités de l'élection des représentants des communes, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

Vu l'arrêté n° DRE/11/066 du 7 mars 2011 fixant les listes des candidats à l'élection des représentants des communes, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, ainsi que la liste des représentants désignés ;

Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 portant élection de ses représentants à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil Régional du 7 avril 2011 portant élection de ses représentants à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines ;

- A R R E T E -

Article 1<sup>er</sup> : La liste des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale est arrêtée comme suit (ordre de présentation des listes désignées) :

1<sup>er</sup> Collège des Maires (8)

M. Jean-Yves BOUHOUD, Maire de l'Etang-la-Ville  
M. Pierre BLEVIN, Maire de Mézières-sur-Seine  
M. Henri PAILLEUX, Maire de Coignières  
M. Gérard RUTAULT, Maire de Maurecourt  
M. André CASSAGNE, Maire d'Hardricourt  
M. Jacques PELLETIER, Maire de Milon-la-Chapelle  
M. Jean-Pierre MALARDEAU, Maire de Prunay-en-Yvelines  
M. Patrice PANNETIER, Maire de Chateaufort

2<sup>ème</sup> Collège des Maires (4)

M. François De MAZIERES, Maire de Versailles  
M. Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye  
M. Frédéric BERNARD, Maire de Poissy  
M. Michel VIALAY, Maire de Mantes-la-Jolie

3<sup>ème</sup> Collège des Maires (7)

Mme Véronique COTE-MILLARD, Maire des Clayes-sous-Bois  
M. François GARAY, Maire des Mureaux  
Mme Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire de Vernouillet  
M. Michel LAUGIER, Maire de Montigny-le-Bretonneux  
M. Joël REGNAULT, Maire de Plaisir  
M. Eric ROULOT, Maire de Limay  
M. Laurent RICHARD, Maire de Maule

Collège des Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (19)

M. Jean-François PEUMERY, délégué à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc  
M. Jean-Roger DAVIN, délégué à la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine  
M. Robert CADALBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

M. Dominique BRAYE, Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines  
M. Pierre CARDO, Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine  
M. Gérard LARCHER, délégué à la Communauté de Communes des Plaines et Forêts d'Yveline  
Mme Aline PASCAL, Présidente de la Communauté de Communes des Côteaux de Seine  
M. Jean-Marie TETART, Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

M. Guy POIRIER, Président de la Communauté de Communes Vexin Seine  
M. Bernard JOPPIN, Président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines  
M. François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre  
Mme Paulette DESCHAMPS, Présidente de la Communauté de Communes des Etangs  
M. Michel OBRY, Président de la Communauté de Communes des Portes d'Ile-de-France  
M. Jean-Louis BARTH, Président de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines  
M. Alain PEZZALI, Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye  
M. Claude VUILLET, délégué à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc  
M. Jean-François BEL, délégué à la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine  
M. Guy MALANDAIN, délégué à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines  
M. Paul MARTINEZ, délégué à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines

*Collège des Présidents des syndicats de communes et des Syndicats mixtes (2)*

M. Guy PELISSIER, Président du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie  
M. Alain OUTREMAN, délégué au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains

*Représentants du Conseil Régional (2)*

M. Jean MALLET  
M. Eddie AÏT

*Représentants du Conseil Général (5)*

M. Hervé PLANCHENAU  
M. Jean-François RAYNAL  
M. Yves VANDEWALLE  
M. Joël LOISON  
M. François DELIGNÉ

Article 2: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles le, 15 avril 2011

Le Préfet,

